

Refus de passage en M2

Par **Julia**, le **05/09/2017** à **06:37**

Bonjour, aujourd'hui après avoir eu la confirmation de validation du M1 sur mon adresse étudiante par la secrétaire (mail qui disait que j'avais validé et était de fait admise de pleins droits en M2, avec les démarches à suivre pour l'inscription) , c'était la pré-rentrée, le prof (membre du jury des soutenances) me demande de sortir de la salle pour me dire que je n'ai pas validé l'année et que je n'ai donc aucune raison d'être là! Mes dossiers ont pourtant été relus par des M2, par un des profs et ma directrice de stage, et tout été bon et là il me dit que ça ne va pas, avec des arguments que je ne comprends pas, je ne comprends vraiment plus rien, je ne sais plus comment faire.. je ne sais même pas si je peux refaire une 3eme année en M1, ayant 32 ans, c'est une reprise d'études, je ne sais pas si je pourrais assumer une année de plus également. Et puis ma tutrice, contente de mon travail en institution m'a proposé de revenir cette année pour effectuer mon stage de M2, suite à quoi la directrice de l'établissement m'a proposé un poste dès la fin de mes études, je ne comprends donc pas les arguments et propos de mon professeur à mon égard avancés à ma tutrice (propos que je ne mentionnerais pas).

Par **Visiteur**, le **05/09/2017** à **11:46**

Bonjour,

Je ne comprends pas grand chose à votre situation, plutôt confuse, mais soit.

Déjà, êtes-vous en droit ?

De deux, avez-vous montré à votre professeur le mail de la secrétaire vous affirmant votre passage de plein droit en M2 ?

Parce que ça, je ne sais pas si c'est le cas pour votre M2, mais ce n'est pas encore le cas de tous en droit (le passage de plein droit)... Normalement il y a encore une sélection, mais peut être que le vôtre en est réellement exclu, sait-on jamais.

Par **marianne76**, le **05/09/2017** à **14:31**

Bonjour

Oui tout ceci me paraît confus

[citation]le prof (membre du jury des soutenances) me demande de sortir de la salle pour me dire que je n'ai pas validé l'année et que je n'ai donc aucune raison d'être là! [/citation]

Déjà je ne comprends pas que l'on vous envoie un mail vous disant que vous avez votre année cela me paraît plus que bizarre, normalement il y a un affichage desdits résultats à la suite de la délibération des membres du jury. Donc sur cet affichage, vous étiez reçue ou pas ?

Par la suite le secrétariat délivre aux étudiants leur résultat de la session avec les notes de l'étudiant tout cela signé par le président du jury c'est cela qui fait foi (c'est un papier officiel) et non un vulgaire mail.

Ce papier attestant ou pas de votre réussite vous devez l'avoir , à défaut allez le chercher. Dernière chose un M2 n'est jamais de droit

Par **Visiteur**, le **05/09/2017** à **21:15**

Bonsoir

Je trouve pareil que Marianne. Le cas où on reçoit par mail est quand on est par correspondance (par mail d'abord puis courrier). Je le sais car j'étais par correspondance. Par contre dans ce cas les résultats sont aussi publiés sur place mais les gens qui vont sur place c'est surtout pour le rattrapage.

Et effectivement c'est la version papier qui fait foi. A la fin vous avez une attestation de réussite papier pour le M1 ensuite un diplôme de maîtrise puis même chose pour le M2 et le Master 2.

Par contre vous avez pu recevoir un mail qui dit que vous êtes accepté en M2 et ne pas avoir validé votre M1 ca c'est possible aussi mais normalement c'est obligé que vous receviez un relevé papier encore heureux ca permet d'avoir une preuve matérielle pour contester tout litige.

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/09/2017** à **07:52**

Bonjour

Il serait bien que Julia réponde afin de nous éclairer un peu.